



PRENDRE SA RETRAITE

Étapes préalables

Étape 1 - Éligibilité et montants de rentes

- Vérifiez votre éligibilité auprès de Retraite Québec, en appelant au 1-800-463-5533.
 - Demandez votre estimation de rente.
 - Demandez votre état de participation détaillé.
 - Lisez l'information offerte sur la planification de la retraite par [Retraite Québec](#). Elle est complète, claire et à jour.
- Vérifiez votre éligibilité auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ).
 - Informez-vous aussi sur la [coordination du RRQ](#) avec votre régime de retraite.
- Vérifiez votre éligibilité auprès du [Régime de pension du Canada \(RPC\)](#), en appelant au 1-800-277-9915.

Étape 2 - Conseilance financière (optionnelle) et informations diverses

- Contactez votre conseiller financier.
 - Si vous n'avez pas de conseiller financier, vous pouvez contacter La Capitale, qui offre ses services aux employés de la CSDM : 1-866 665-0500, poste 23266
- Participez à une formation sur la retraite. Différentes formations sont offertes :
 - Par le biais de la [Formation continue CSDM](#) (payée avec la collaboration des comités paritaires). Des précisions sont disponibles sur [ADAGIO](#) et une [brochure](#) préparée par Formation Expert offre également des renseignements.
 - Formations conseillées par votre syndicat (contactez-le à ce sujet)
 - Personnel enseignant : 514-383-4880 (APPM)
 - Personnel de soutien :
 - APPA : 514-254-3503
 - SNEE : 514-252-0583
 - ACEDM : 514-255-8081
 - Personnel professionnel : 514-254-6993 (SPPMEM)
 - Personnel cadre :
 - AMDES : 514-328-6990
 - AQCS : 418-654-0014
 - ACM: acm@csdm.qc.ca
 - Formation offerte par Retraite Québec : 514-278-3585, poste 5230
 - Formation offerte par La Capitale : 1-866 665-0500, poste 23266

- Le site de [Retraite Québec](#) est bien élaboré et répondra certainement à plusieurs de vos questions.
- Contactez votre assureur pour obtenir plus d'informations concernant l'impact de votre retraite sur votre couverture d'assurances.
 - Personnel enseignant : Assurances La Capitale (1-800-463-4856)
 - Personnel professionnel, cadre ou de soutien : Assurances SSQ générales (1-877-651-8080)
 - Si vous choisissez de ne pas conserver les assurances, contactez la [RAMQ](#).

Étapes pour prendre sa retraite

Étape 1 – Démarche à suivre pour prendre sa retraite

- Informez votre supérieur immédiat de votre décision. Cette étape est très importante pour assurer les suivis en lien avec votre départ.
- Complétez et signez le [formulaire d'avis de retraite](#), faites le ensuite signer par votre supérieur, puis numérisez le afin de le transmettre par courriel à l'adresse suivante : retraite@csgm.qc.ca (mettre votre supérieur en copie).
- Pour transférer des sommes dans un REER, joindre le [formulaire de transfert](#) dans un REER
 - Il est important de savoir que pour transférer des sommes dans un REER, certaines règles fiscales peuvent s'appliquer pour le montant admissible selon votre situation. Nous vous invitons à consulter les [informations](#) à ce sujet.
- Complétez la [demande de rente](#) de Retraite Québec en ligne, conservez une copie pdf ou imprimée, pour vos dossiers, et transmettez-la à Retraite Québec directement en ligne ou, à défaut, par la poste à l'adresse indiquée sur le formulaire. Depuis le 15 octobre 2019, vous n'avez plus besoin de transmettre la demande de rente à la CSGM.
 - **Notez que vous êtes responsable d'effectuer votre demande de rente directement auprès de Retraite Québec.**

Étape 2 – Attente de confirmations

Vous recevrez trois confirmations pour votre retraite :

1. Versement des sommes dues par la CSGM dans les 30 jours suivant votre départ.
2. Lettre de démission aux fins de retraite.
3. Confirmation de rente de Retraite Québec.